



Dispositifs en matière de prévention et de prise en charge du (cyber) harcèlement en milieu scolaire - Appel à projets 2017-2018

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- jusqu'au **15 juillet 2017**

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 15 juillet 2017

Mot-clé :

Harcèlement – violence scolaire

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

Signataire

Ministre / Administration : Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education

Numéro vert de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Assistance Ecoles	0800/20.410	assistance.ecoles@cfwb.be
		harcèlement@cfwb.be

Nombre de pages : 20 pages et 1 annexe (formulaire de candidature)

Appel à projets 2017-2018 – Dispositifs en matière de prévention et de prise en charge du (cyber)harcèlement en milieu scolaire
(date de remise des candidatures pour le 15 juillet 2017 au plus tard)

Madame, Monsieur,

L'objectif du présent appel à projets est de vous proposer un soutien pour la mise en place de dispositifs concrets de prévention et de prise en charge des phénomènes de (cyber)harcèlement entre élèves et de rappeler les ressources à votre disposition afin que vous puissiez au mieux intervenir face à cette problématique.

Trois appels à projets vous sont proposés dans le cadre de cette thématique : le premier offre la possibilité d'organiser la **formation des élèves à la médiation par les pairs**, le deuxième vise à **soutenir les établissements scolaires à la mise en œuvre d'une activité de sensibilisation ou de prévention** autour de la question du (cyber)harcèlement et le troisième concerne le **soutien à la mobilisation des élèves** de l'enseignement secondaire dans la lutte contre le (cyber)harcèlement. J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées pour le **15 juillet 2017** au plus tard et que les activités seront organisées dans le courant de l'année scolaire 2017-2018.

Je vous invite à découvrir le descriptif de ces possibilités ci-après.

Je souhaiterais rappeler l'**importance de la prévention et de l'anticipation** de la gestion de cette problématique au sein des établissements scolaires car le harcèlement et le cyber-harcèlement ont de réelles conséquences en termes de santé mentale et de parcours scolaire sur les élèves et leurs effets se répercutent à long terme chez les victimes, ainsi qu'auprès des témoins.

Le numéro vert « Assistance écoles » - 0800/20.410 (accessible du lundi au vendredi de 8H30 à 17H – www.enseignement.be/assistanceecoles) se tient à la disposition de tout membre du personnel qui souhaite obtenir des informations ou être orienté

vers des dispositifs ou des services ressources relatifs à la prévention et à la gestion des situations de violence au sein de l'école.

Des triptyques d'information sur ce phénomène destinés aux élèves et aux parents d'élèves peuvent être commandés auprès de ce numéro vert ou téléchargés via la plate-forme harcèlement (www.enseignement.be/harcelement).

Par ailleurs, les membres du réseau de Prévention Harcèlement se tiennent à la disposition des acteurs locaux de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour animer des conférences-débats sur le thème du harcèlement à l'école. Ces personnes-ressources, issues de différents horizons (société civile et secteur associatif, monde de la recherche et organismes publics), s'appuieront sur un support visuel conçu collectivement par le Réseau Prévention Harcèlement et modulable suivant le public visé : parents, enseignants, directions, jeunes, professionnels para- ou extra-scolaires, etc. Un point de contact unique (reseau.prevention.harcelement@gmail.com) est disponible pour permettre aux personnes intéressées d'entrer rapidement en relation avec des membres du réseau proches de chez elles.

En espérant que les dispositifs proposés suscitent grandement votre intérêt à participer à cette dynamique, je vous souhaite un excellent succès dans vos démarches de prévention.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Dispositifs en matière de prévention et de prise en charge du (cyber)harcèlement en milieu scolaire

Table des matières :

Soutien aux établissements scolaires pour la formation à la médiation par les pairs et/ou à la gestion de conflits **Page 5**

Objectifs
Conditions de participation
Critères de sélection
Procédure
Liste d'opérateurs

Soutien aux établissements scolaires niveau fondamental et secondaire pour l'organisation d'une activité de sensibilisation ou de prévention autour de la question du (cyber)harcèlement **Page 12**

Objectifs
Conditions de participation
Critères de sélection
Procédure
Liste d'opérateurs

Soutien pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le (cyber)harcèlement (enseignement secondaire uniquement) **Page 19**

Objectifs
Conditions de participation
Critères de sélection
Procédure
Liste d'opérateurs

Formulaires de candidature

Annexe

1. Soutien aux établissements scolaires pour la formation à la médiation par les pairs et/ou à la gestion de conflits - niveau primaire et secondaire

Objectifs :

La médiation par les pairs, apporte des solutions face aux micro-violences et au climat d'insécurité au sein des écoles. Il s'agit d'un processus aidant les élèves à modifier leur façon de gérer adéquatement et sans violence des situations de conflit et de harcèlement.

Un soutien financier allant jusqu'à **3000 €** pourra être octroyé aux établissements scolaires qui envisagent de développer cette formation auprès des élèves, dans la limite du budget disponible.

En annexe, sont listés de manière non exhaustive des opérateurs auxquels les établissements peuvent faire appel.

Conditions de participation :

- ✓ Le dossier de candidature doit être complet et transmis par courriel dans les délais impartis.
- ✓ L'établissement candidat doit avoir désigné une personne référente du projet pour l'enseignement fondamental et/ou au moins deux personnes référentes du projet pour l'enseignement secondaire.

Critères de sélection :

- ✓ L'ensemble des diverses démarches effectuées en vue d'améliorer le climat scolaire au sein de l'établissement ;
- ✓ le type de partenariat développé avec la communauté éducative (centre PMS, association de parents, AMO, CLPS,...) ;
- ✓ le lien entre le présent dispositif et le projet d'établissement ;
- ✓ l'inscription dans un projet d'école ;
- ✓ l'état des lieux des besoins au sein de l'établissement en matière de prévention et de prise en charge des violences scolaires ;
- ✓ la perspective de prolongement après la réalisation de l'activité proprement dite ;
- ✓ l'adéquation du budget sollicité.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2017-2018. Le jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement. Les écoles n'ayant jamais bénéficié d'appels à projets sur cette thématique durant les deux dernières années seront prioritaires.

Etapes de la procédure :

1° Envoi de votre candidature, via le formulaire d'inscription annexé à la présente circulaire, pour au plus tard le **15 juillet 2017**, auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : harcelement@cfwb.be

2° Le jury vérifiera l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.

3° Le jury communiquera les résultats de la sélection au plus tard le **15 septembre 2017**.

Pour les écoles sélectionnées :

4° Dès réception de l'arrêté de subvention, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir d'un commun accord le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées entre septembre 2017 et juin 2018.

5° Avant le **30 août 2018**, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l'opérateur) et la fiche d'évaluation de la formation qui vous sera communiquée après la sélection.

Liste d'opérateurs :

Des opérateurs de formation auxquels les établissements peuvent faire appel sont listés ci-après de manière non exhaustive.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire fera l'objet d'une évaluation par le Jury sur base de critères établis et une description complète de l'activité devra être annexée.

Dispositifs proposés par l'Université de Paix ASBL - Centre de formation en prévention et en gestion des conflits, organisation de Jeunesse.

L'objectif général est d'apprendre aux élèves les bases de la médiation pour gérer positivement les conflits, via trois dispositifs au choix :

	<i>Dispositif 1 : Les « 3 C » de la médiation : se Calmer, Communiquer et Choisir des solutions</i>	<i>Dispositif 2 : Entraide, Empathie et travail d'Equipe : Ensemble pour stopper le harcèlement</i>	<i>Dispositif 3 : Cellule d'écoute : quand les jeunes s'écoutent, ça leur parle !</i>
Public cible	Primaire : si possible de 3 ^e et 4 ^e années	de la 1 ^{re} à la 3 ^e année secondaire. Enseignants, éducateurs, coordinateurs, membres de la direction.	de la 3 ^e année à la 6 ^e année secondaire
Objectifs spécifiques	Pouvoir se calmer en situation conflictuelle Distinguer les faits des jugements Identifier et exprimer ses sentiments	Informier et sensibiliser l'ensemble de l'équipe éducative (direction, éducateurs, enseignants, ...) et des acteurs concernés (CPMS, médiateurs, AMO, asbl locales, ATL, ...) au phénomène de harcèlement	Au niveau des objectifs pédagogiques, les écoutants en herbe seront amenés à : - Cerner les contours du mandat de l'écouter ; - Expérimenter les postures et

	<p>Pouvoir écouter l'autre sans l'interrompre Identifier les conflits et mon attitude personnelle Chercher et choisir des solutions gagnant-gagnant Pouvoir prendre sa place dans le groupe en respectant celle des autres</p>	<p>et aux moyens de prévention et d'intervention existants ; Constituer et former une équipe de personnes-ressources qui assurera la mise en place d'actions en prévention et en intervention dans les cas de harcèlement entre élèves ; Concevoir et co-animer des ateliers de prévention du harcèlement pour les élèves (régulation des tensions et conflits, prévention du harcèlement) ; Développer les capacités d'entraide, d'empathie et de coopération des élèves pour prévenir le harcèlement ; Mobiliser les élèves dans les interventions pour stopper le harcèlement par la méthode du groupe d'entraide et la méthode des préoccupations partagées ; Autonomiser l'école et ses partenaires dans la prise en charge et la prévention des situations de harcèlement entre élèves.</p>	<p>les gestes d'une écoute efficace ; - Apprendre quelques techniques de décodage du langage non verbal ; - S'exercer à la reformulation : être à l'écoute de ce qui se dit ; - Pratiquer l'écoute active/empathique : être à l'écoute de ce qui se dit et de ce qui se vit.</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p>S'entraîner activement aux 3 C de la médiation : Se Calmer en situation conflictuelle : gérer ses émotions, Communiquer : exprimer/écouter les faits et les émotions, apprendre à distinguer les faits des jugements, Choisir des solutions : exercer sa créativité, choisir une (des) solutions gagnant/gagnant. Des activités pour mieux se connaître, apprivoiser les différences et mieux identifier ses réactions automatiques en situation conflictuelle afin de pouvoir choisir l'attitude la plus adaptée à la situation. Le programme tiendra compte du rythme d'apprentissage des enfants aux outils relationnels ; de ce fait, il se peut que les objectifs ne soient pas atteints dans leur totalité ou au contraire approfondis.</p>	<p>Au niveau des objectifs pédagogiques, les participants seront amenés à : <i>Axe 1 : animation et formation des élèves :</i> Augmenter les capacités des élèves à réagir adéquatement face au harcèlement. Développer l'empathie des élèves ; Prendre conscience de la dynamique du phénomène d'exclusion basée sur la différence Comprendre le concept de stéréotype et se questionner sur ceux que je colle à des groupes et/ou à des personnes Mieux comprendre ce que vivent les personnes exclues ou discriminées Constituer un groupe qui apprivoise les différences et apprend la coopération <i>Axe 2 : formation des adultes à la prévention et à l'intervention :</i> Se construire une représentation du phénomène de harcèlement en le distinguant des autres formes de violences S'approprier des dispositifs de prévention générale et spécifique du harcèlement à destination des élèves (cfr. Axe 1) Développer ses capacités d'intervention dans les situations avérées de harcèlement Améliorer le signalement et la prise en charge des situations de</p>	<p>Concrètement, l'Université de Paix propose de former à l'écoute un mélange de jeunes et d'adultes volontaires, et offre aux adultes les fiches pédagogiques leur permettant de former d'autres écoutants au fil des années. La formation se donne en 4 journées de préférence réparties sur une année scolaire : Jour 1 : Comment mener une séance d'écoute ? Quel est le mandat de l'écouter ? Jour 2 : Approfondissement des compétences en écoute par le dépassement de ses propres difficultés à écouter. Jour 3 : Déploiement de l'écoute empathique. Jour 4 : Training intensif avec supervision sur base des cas rapportés par les écoutants actifs.</p> <p>Dans l'école, les séances d'écoute peuvent se réaliser en solo si les jeunes le sentent, ou par duos d'écouter, qu'il s'agisse de paires d'élèves ou de duos élève/adulte.</p>

		harcèlement Constituer une équipe de personnes-ressources au sein de l'école	
Méthodologie	Les élèves utiliseront des outils concrets en gestion des conflits. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive : Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ; Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ; Partage et échange d'expériences personnelles.	L'approche est essentiellement expérientielle. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive : - Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ; - Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ; - Partage et échange d'expériences personnelles et sur base des expériences menées dans d'autres écoles de la FWB et à l'étranger.	La pédagogie est (inter)active : les apprenants utilisent leurs propres tensions émotionnelles pour expérimenter les techniques de détection, d'accueil et d'écoute. Ils choisissent à tout moment les situations qu'ils souhaitent raconter et les émotions qu'ils s'autorisent à déposer en groupe. Les élèves utiliseront des outils concrets en écoute. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive : Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ; Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ; Partage et échange d'expériences personnelles.
Durée et dispositif	Une rencontre préalable d'identification des attentes au regard du programme proposé Une conférence de sensibilisation de l'équipe pédagogique et éducative de 1h30 10 ateliers de 2 périodes dans 2 classes. Participation de 2 enseignant(e)s ¹ aux ateliers. Après chaque séance, un coaching de 30 minutes. 3 journées de formation spécifique pour les enseignants (éducateurs) engagés dans cette formation. 3 heures d'accompagnement de projet avec la direction et les membres du personnel impliqués dans le projet. N.B. : Afin de démultiplier et de pérenniser les effets de ce dispositif dans l'école, nous conseillons fortement aux écoles intéressées de prévoir 2 journées pédagogiques dans le	Une conférence de sensibilisation de l'équipe pédagogique et éducative de 1h30 à 2h00 4 ateliers de 4 périodes dans 1 classe. Participation de 2 adultes encadrants aux ateliers. Il peut s'agir, par exemple, de l'enseignant titulaire de la classe et d'un éducateur. Après chaque séance, un coaching de 30 minutes pour l'ensemble des adultes. 4 journées de formation spécifique pour les enseignants/éducateurs et un membre de l'équipe de direction qui formeront l'équipe-ressource « Prévention Harcèlement » au sein de l'école. 2 journées de suivi pour approfondir les techniques de prévention et d'intervention avec l'équipe-ressource sur base de leurs expériences de terrain. 3 heures d'accompagnement de projet avec la direction et les membres du personnel impliqués	Une conférence de sensibilisation et d'information de l'équipe pédagogique et éducative de 30' à 60'. 4 jours de formation à l'écoute pour la cellule d'écoute constituée de 8 adultes et 12 jeunes, tous VOLONTAIRES, maximum 20 écoutants Sur le temps de midi, un coaching de 30 minutes pour l'ensemble des adultes. 3 heures d'accompagnement de projet avec la direction et les membres du personnel impliqués dans le projet. N.B. : Afin de démultiplier et de pérenniser les effets de ce dispositif dans l'école, nous conseillons fortement aux écoles intéressées de prévoir 2 journées pédagogiques dans le prolongement ou la suite de cette formation pour

¹ Il peut s'agir, par exemple, de l'enseignant titulaire de la classe et d'un autre membre de l'équipe pédagogique.

	prolongement ou la suite de cette formation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative.	dans le projet.	l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative.
Nombre de participants par groupe	Nous travaillons pour cette formation, par atelier, avec une classe entière. Deux adultes (par classe) qui participent activement à la formation et au suivi du projet dans l'école.	Nous travaillons par ateliers avec une classe entière, ainsi que 2 adultes par classe qui participent activement à la formation et au suivi du projet dans l'école. Pour le groupe d'adultes : 10 à 18 participants	Nous travaillons avec une cellule d'écoute constituée de 8 adultes et 12 jeunes, tous VOLONTAIRES, maximum 20 écoutants. Les adultes sont accompagnateurs de la cellule et veillent à son fonctionnement et à la formation des écoutants suivants.
Droit d'inscription	4500 € pour l'ensemble du dispositif (conférence, accompagnement de projet, formation des élèves, formation spécifique des adultes, coaching, matériel et préparation). Les frais de déplacement sont de 0,35€/km au départ de l'Université de Paix asbl à Namur (ou les frais de transports en commun).	5980 € pour l'ensemble du dispositif (conférence, accompagnement de projet, formation des élèves, formation spécifique des adultes, coaching, matériel et préparation). Les frais de déplacement sont de 0,35€/km au départ de l'Université de Paix asbl à Namur (ou les frais de transports en commun).	3580 € pour l'ensemble du dispositif (conférence, accompagnement de projet, formation des écoutants, coaching, matériel et préparation). Les frais de déplacement sont de 0,35€/km au départ de l'Université de Paix asbl à Namur (ou les frais de transports en commun).
Modalités d'inscription	Lysiane Mottiaux - 081/ 55 41 50 - l.mottiaux@universitedepaix.be	Alexandre Castanheira - 081 55 41 48 - a.castanheira@universitedepaix.be	Christelle Lacour - 081 55 41 41 - c.lacour@universitedepaix.be

Dispositif proposé par Le Souffle ASBL

Créé en 1987, "Le Souffle, Asbl" se définit dès 1993 comme une Association Socio-Educative Européenne d'Action, de Formation et de Médiation. Centrée sur les Pratiques Restauratives/PR visant l'amélioration des relations, son équipe participe à la création de nombreuses méthodes et formations pour jeunes et adultes : Médiation Par les Pairs/MPP, formation à la gestion des conflits/médiation, etc. Sa recherche-action « Devenir Son Propre Médiateur », évaluée par l'ULB, gagne le prix "Ecole et violence : prévention précoce" décerné par la "Fondation de France et l'Association Pierre Strauss". Expérimenté auprès de milliers de jeunes et d'adultes, ce programme est publié aux Editions Chronique Sociale, 2de édition enrichie d'une boîte à outils pour le salon de l'Education en octobre 2015. L'Association travaille à la carte et selon les besoins de toute institution publique ou privée. En tant que service spécialisé en Médiation Collective/MC et en Pratique Restaurative/PR, son équipe est appelée à co-intervenir sur le terrain tant pour des médiations entre adultes qu'entre jeunes ou intergénérationnelles. Aujourd'hui, interpellée par la complexité et la gravité de certaines situations, Le Souffle explore les pratiques inspirées de la Justice « Restaurative » avec une action triple : auteur/victime/communauté applicables au monde socio-éducatif et organisationnel. Cette recherche-action a donné lieu à la publication d'un livre « Pratiquer la Concertation Restaurative en Groupe avec des jeunes » par Joëlle Timmermans-Delwart et Jeannine Blomart aux Editions Chronique Sociale en mars 2017. Types d'activités développées : Concertation Restaurative en Groupe/CRG, Médiation collective, Formation d'adultes, Accompagnement d'équipes, Conférences, Tables-rondes, Ecrits,...

Public cible	Niveau fondamental et secondaire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la socialisation de l'enfant et lui apprendre à gérer ses relations ; - Développer des techniques de communication et de gestion de conflits ; - Acquérir des compétences visant : écoute, dialogue, confiance en soi, prise de conscience, auto-observation, reconnaissance mutuelle, prise de responsabilité, coopération, créativité... ; - Accompagner l'école dans l'instauration de la culture de médiation au sein de l'institution ; - Réfléchir et créer un dispositif qui permette la pérennisation du projet.
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du vocabulaire indispensable à la verbalisation des faits, émotions et des besoins ; - Ecoute active et recherche collective d'alternatives et de solutions au conflit ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de rôle - Suivi et supervision des situations vécues par les jeunes médiateurs; - Réunion et concertation avec les adultes impliqués et encadrant le projet ; - Elaboration d'un plan d'action pour intégrer le projet dans l'institution.
Méthodologie	Ateliers interactifs, mises en situation, cercles de paroles, brainstorming, etc...
Durée du dispositif	<p>Huit jours soit : 1 jour de présentation du projet à l'équipe éducative, 6 jours avec formation des élèves (6 séances x 2 périodes dont 2 séances de supervision des situations gérés par les jeunes) + suivi des adultes (2 séances de supervision formative et de suivi des adultes impliqués dans le projet : direction/ profs/éducateurs/réseaux), 1 jour de clôture et d'évaluation.</p> <p>Pour la pérennisation du dispositif de Médiation par les pairs dans l'institution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un plan d'action pour intégrer le nouveau dispositif de médiation dans l'institution ; - possibilité de renouveler la formation des jeunes l'année suivante ; - possibilité d'organiser 2 journées pédagogiques pour l'équipe éducative ; - possibilité d'organiser une conférence pour parents avec l'association des parents et réseaux.
Nombre de participants	Groupe de 10 à 15 personnes. Au-delà de 15, nécessité de 2 formateurs. Possibilité de groupes-classes avec adultes impliqués.
Droit d'inscription	forfait de 800€/jour. Hors déplacements.
Modalités d'inscription	<p>Le Souffle GSM : 0476/ 675 396</p> <p>Courriel : lesouffle@skynet.be</p> <p>Site : www.lesouffle.be</p>

Dispositif proposé par l'ASBL Médiations

L'asbl MEDIATIONS a pour objet de favoriser la communication par la médiation et la gestion de conflits et de promouvoir l'expression de l'individu sous toutes ses formes, dans le but d'un épanouissement corporel et psychique dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, économique, politique. Elle vise à participer aux processus de paix et d'harmonie universels et intervient principalement dans les domaines suivants : la formation de type relationnelle, la formation psycho-pédagogique, la supervision. L'asbl MEDIATIONS est agréée par la commission fédérale de médiation depuis 2008.

Zone géographique d'intervention : les écoles situées à Bruxelles et dans le Brabant wallon.

Public cible	Niveau fondamental et secondaire
Objectifs spécifiques	Acquisition de comportements nouveaux et constructifs face aux conflits, à l'agressivité, à la violence, à la démotivation,...
Contenu de la formation	Exercice d'écoute et de reformulation - Prise de conscience du conflit, de l'agressivité, de la violence - Entendre, accepter et comprendre deux points de vue différents - Connaissance de soi et des autres - L'estime de soi, instaurer la confiance - Lecture du langage corporel - Education à la paix - Participer et coopérer avec ses pairs - Sensibilisation aux droits et aux devoirs de la personne - Mes émotions, celles des autres et ouverture à l'empathie - Le développement de l'intelligence émotionnelle.
Méthodologie	La méthodologie se veut active, inductive et participative. Active car ils font recours à des autodiagnostic et les participants sont encouragés à s'impliquer au travers des exercices pratiques ; inductive car ils partent des réalités professionnelles, du vécu et des expériences de chacun et participative car ils préconisent l'association des apprenants à travers des débats et échanges sur leurs réalités de travail et/ou scolaires, les situations auxquelles ils sont confrontés et sur les solutions à envisager. Travaux en sous-groupes, en binômes et individuellement.
Durée du dispositif	Il faut prévoir 5 séances de 2 heures consécutives pour que chacun soit initié à «l'esprit médiation» dont l'objectif principal est d'avoir les outils de base nécessaires pour résoudre ses conflits autrement que par l'agression, la fuite, la soumission, l'inhibition... A la demande générale des heures peuvent être ajoutées.
Nombre de participants	16 personnes
Droit d'inscription	Prestation : 100 € TTC/heure et Frais de déplacement : 0,34€ /km - Frais d'impression : 0,05€/copie si la production des documents pédagogiques est assurée par l'asbl Médiations. Toute prestation de service fait l'objet d'une convention écrite. Nous vous invitons à nous transmettre la

	liste des participants au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.
Modalités d'inscription	Ginette DEBUYCK, Directrice de l'ASBL Médiations, Tél-Fax: 02 426 16 43, GSM : 0486 26 56 42

2. Soutien aux établissements scolaires pour l'organisation d'une activité de sensibilisation ou de prévention autour de la question du (cyber) harcèlement - niveau primaire et secondaire

Objectifs :

Un soutien financier allant jusqu'à **800 €** pourra être octroyé aux établissements scolaires qui organisent une action visant à sensibiliser la communauté éducative (élèves, équipes éducatives et/ou parents) autour de la question du (cyber)harcèlement, dans la limite du budget disponible.

Parmi les activités, peuvent être proposées une pièce de théâtre, une conférence, un module de formation, une animation... en lien avec la thématique du (cyber) harcèlement.

En annexe, sont listés de manière non exhaustive, des opérateurs auxquels les établissements peuvent faire appel dans le cadre de cet appel à projets.

Conditions de participation :

- ✓ Le dossier de candidature doit être complet et transmis par courriel dans les délais impartis.
- ✓ L'établissement candidat doit avoir désigné une personne référente du projet pour l'enseignement fondamental et/ou au moins deux personnes référentes du projet pour l'enseignement secondaire.

Critères de sélection :

- ✓ Les diverses démarches effectuées au sein de l'école en vue de sensibiliser les élèves sur cette thématique ;
- ✓ le type de partenariat développé avec un partenaire extérieur (centre PMS, association de parents, AMO, CLPS,...) dans le cadre de la sensibilisation à cette thématique ;
- ✓ s'intégrer dans le projet d'établissement et être un des fils rouges du vécu de la classe/de l'école pendant l'année scolaire ;
- ✓ impliquer et requérir la participation des élèves et des enseignants dans le projet ;
- ✓ a un impact sur l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants et parents) ;
- ✓ l'état des lieux des besoins au sein de l'établissement en matière de prévention et de prise en charge des violences scolaires ;

- ✓ la perspective de prolongement après la réalisation de l'activité proprement dite ;
- ✓ l'adéquation du budget sollicité.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2017-2018. Le jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement. Les écoles n'ayant jamais bénéficié d'appels à projets sur cette thématique durant les deux dernières années seront prioritaires.

Etapas de la procédure :

1° Envoi de votre candidature, via le formulaire en annexe, pour au plus tard le **15 juillet 2017**, auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : harcelement@cfwb.be

2° Le jury vérifiera l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.

3° Le jury communiquera les résultats de la sélection au plus tard le **15 septembre 2017**.

Pour les écoles sélectionnées :

4° Dès réception de l'arrêté de subvention, l'école reprend contact avec l'opérateur, choisi, afin d'établir d'un commun accord le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées entre septembre 2017 et juin 2018.

5° Avant le **30 août 2018**, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (par exemple : la facture de l'opérateur) et le rapport des activités menées.

Liste d'opérateurs :

Ci-dessous, sont listés de manière non exhaustive des opérateurs auxquels les établissements peuvent faire appel.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois, l'activité proposée par le partenaire devra répondre aux critères fixés par le jury et une description complète de l'activité devra être annexée.

ALVEOLE THEATRE : H@RCELEMENTS	LOUPIOTE ASBL : CE QUI VOUS REGARDE...NO HATE
PIECE DE THEATRE ET DEBAT - NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE	ANIMATION – NIVEAU SECONDAIRE
Descriptif	Descriptif
<p>Alvéole Théâtre est une compagnie professionnelle de Théâtre-action située à Bastogne. Ses objectifs sont de permettre à tout un chacun d'accéder à la culture et de donner à tous la possibilité de réfléchir et de s'exprimer sur des faits de société... Pour imaginer le monde autrement. Pour ce faire, elle nous invite à nous interroger sur la marche du monde et à retrouver le plaisir de l'échange au travers de spectacles, d'animations, de rencontres, d'ateliers.</p> <p>Alvéole Théâtre intervient partout en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'étranger en fonction des demandes.</p>	<p>Ayant pour objet la sensibilisation citoyenne à l'audiovisuel et aux arts de la scène, l'ASBL LOUPIOTE est une Organisation de Jeunesse active dans l'éducation au et par le cinéma partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Composée d'une équipe de professionnels du cinéma et de pédagogues, Loupiote propose des ateliers itinérants dans les milieux associatifs et scolaires afin de sensibiliser et aiguiser le regard du jeune public à une lecture critique du langage cinématographique et des médias. Depuis 2013, Loupiote participe activement au Mouvement « No Hate » consacré à la lutte contre le discours de haine en ligne et le cyber-harcèlement.</p>
Activités	Activités
<p>Parmi ses spectacles, la compagnie propose un spectacle de théâtre-forum et agora intitulé « H@rcèlements ». Celui-ci met en évidence les mécanismes du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement au travers des phénomènes de groupe, de la question de la popularité, du prolongement du harcèlement dans la vie privée par les réseaux sociaux, de la place du parent, de l'ambivalence du harceleur et de la victime, du rôle des enseignants et de l'institution scolaire.</p> <p>Par le forum et l'agora, les personnages et le public cherchent ensemble comment ces différents protagonistes peuvent agir pour éviter cette violence.</p> <p>Ces outils sont particulièrement adaptés aux adolescents : les situations conflictuelles dans lesquelles ils se mettent en jeu les interrogent sur leurs propres comportements dans la réalité.</p> <p>Comment résister, argumenter, négocier, face à l'autre? Comment exprimer l'inacceptable? Comment aborder des visions opposées ?</p> <p>L'objectif n'est pas de tenir des propos moralisateurs mais simplement de faire prendre conscience de l'importance de l'écoute, du respect, du dialogue...</p>	<p>Afin d'apporter son soutien aux professionnels de l'éducation désireux d'entamer un travail de prévention avec les jeunes en regard de la problématique de la haine en ligne et du cyber-harcèlement, l'ASBL LOUPIOTE a développé un module d'animation itinérant basé sur son outil pédagogique « <i>Ce qui vous regarde... No Hate</i> ». La projection du court-métrage <i>Ce qui vous regarde...</i>, production originale de l'asbl créée avec des adolescents d'une école bruxelloise, sert de point de départ à un débat citoyen et à une réflexion avec le jeune public autour de la problématique.</p> <p>Cette première animation de 100 minutes peut être prolongée par des ateliers pratiques de création de capsules vidéos destinées à servir une campagne de prévention réalisée par les jeunes dans leur école et/ou sur la toile. A l'issue de chaque animation, un exemplaire de l'outil « <i>Ce qui vous regarde... No Hate</i> » est laissé à l'enseignant(e) ou à l'éducateur(trice) présent(e) afin qu'il/elle puisse poursuivre, de façon autonome, le travail de prévention amorcé par nos animateurs.</p> <p>Objectifs : Par le biais du cinéma, sensibiliser les jeunes à la problématique de la haine en ligne et du cyber-harcèlement, leur permettre de mieux en comprendre les mécanismes et de lutter efficacement contre eux. Les amener à développer une meilleure citoyenneté sur la toile et un usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux.</p>
Public cible	Public cible
Ce spectacle s'adresse aux élèves et aux enseignants de la 6 ^e primaire à la 3 ^e secondaire.	Elèves de l'enseignement secondaire.
Planning	Planning
Toute l'année, en fonction des disponibilités.	Toute l'année, en fonction des disponibilités.
Coût	Coût
1575 € par représentation + les frais de déplacement.	A partir de 150 euros (une animation de 100 minutes pour 2 classes).
Plus d'informations ?	Plus d'informations ?
<p>☎ : 061/21.50.21</p> <p>@ : alveole@skynet.be</p> <p>🌐 : www.alveoletheatre.be</p>	<p>☎ : 02/644.41.41</p> <p>@ : info@loupiote.be</p> <p>🌐 : www.loupiote.be</p>

Cliky, l'énigme numérique	Touche Pas à ma Pote en classe
ANIMATION LECTURE – NIVEAU PRIMAIRE	ANIMATION THEATRALE – NIVEAU PRIMAIRE ET SECONDAIRE
Descriptif	Descriptif
<p>Une fable moderne pour éduquer les enfants à Internet et à la cyber citoyenneté. Sur la base d'une série de livres illustrés Cliky, créer le choc des cultures entre réel et virtuel afin d'éveiller la curiosité et susciter les émotions des enfants par rapport au monde numérique. Au travers des aventures de Félix, un petit garçon du monde réel, et de Cliky, une donnée numérique du monde virtuel, aborder, de manière créative, l'identité numérique, les réseaux sociaux, le cloud, la frontière entre réel et virtuel, la vie privée, l'intimité et le respect d'autrui.</p>	<p>TPAMP lutte contre le harcèlement de rue et le sexisme au quotidien. Lancée par le magazine ELLE Belgique en 2012, elle est devenue une entité indépendante sous la forme d'une ASBL bruxelloise. TPAMP veut faire en sorte que la société prenne conscience de cette forme de violence que représentent le harcèlement de rue et les attitudes sexistes en général. C'est pourquoi, nous mettons en place des campagnes de sensibilisation et des projets d'éducation. L'emprunt de la petite main jaune à une campagne anti-racisme des années 80 n'est pas fortuit. Il positionne d'emblée la campagne : tolérance zéro contre le racisme, tolérance zéro contre le sexisme, c'est le même combat.</p>
Activités	Activités
<p>Découvrir, avec l'enseignant, un univers fascinant et en perpétuelle évolution à travers les sens primaires et les émotions</p> <p>Le numérique, Cliky, est par nature disruptif et la fiction est le seul outil qui permet de matérialiser l'immatériel ! Cliky est présent, physiquement, dans les bras de Félix. Il mange, se met en veille, interagit avec les membres de la famille selon son mode de communication à lui. Cette matérialisation du numérique donne naissance à des situations réalistes dans lesquelles l'enfant s'identifie dans sa vie connectée quotidienne.</p> <p>Libérer la parole de l'enfant : un espace ouvert de réflexion et de discussion est créé en permanence afin de libérer la parole de l'enfant sur ses pratiques. L'important n'est pas d'apprendre des règles préconçues (qui seront très rapidement périmées), mais bien de réfléchir à la manière dont nous souhaitons vivre notre cyber-citoyenneté.</p> <p>Se reconnecter à son intimité, ses émotions et donc découvrir l'empathie envers les émotions d'autrui : l'écran, froid, sans visage vivant crée un double effet assez contradictoire que j'appelle « l'intime distance. L'intime parce que l'écran se trouve tout près de nous, sur notre bureau, dans notre canapé, notre lit, au cœur de notre intimité. Distant parce que l'écran est une paroi de verre qui trace une frontière entre nous et la personne avec laquelle nous communiquons, distance accentuée par le clavier, et nos doigts qui tapent très intellectuellement ce que nous pensons en toute intimité. De là se crée l'intime distance qui laisse passer certains comportements et messages totalement inadéquats. Il convient de prendre conscience de la capacité d'Internet de troubler nos repères fondamentaux, y compris notre éducation (violence verbale), et notre partage d'intimité (photos). Enfin, il faut également évoquer la confusion entre vie privée et vie publique sur Internet en rappelant son côté public.</p> <p>Resserrer les liens</p> <p>La lecture des livres « Cliky » permet de (re)créer un dialogue intergénérationnel nécessaire à l'épanouissement et à l'équilibre de l'enfant. La fiction Cliky a été écrite telle une fable : d'une part, l'aventure de la famille Duraisau qui plait énormément aux enfants et d'autre part, la fable avec des représentations qui parlent aux adultes également. L'histoire de cette</p>	<p>Animations d'improvisation théâtrale qui ont pour but de sensibiliser et conscientiser au harcèlement de rue et au sexisme. Le message : le harcèlement de rue et le sexisme sont une forme de violence ; ils ne tuent pas, ils ne blessent pas physiquement, mais ils font mal, altèrent la liberté de certaines et notre capacité à vivre ensemble. Ils sont aussi interdits par la loi.</p> <p>Trois comédiens de la Ligue d'Impro jouent des courtes scènes illustrant des insultes, menaces ou discriminations sexistes. Au bout de quelques minutes, un des comédiens arrête la scène et suscite les réactions des jeunes, mène le débat et leur demande d'agir comme des metteurs en scène sur le comportement des protagonistes, jusqu'à ce que la situation conflictuelle trouve une résolution. La morale émerge donc des jeunes et non des adultes. À ce jour, plus de 10.000 élèves ont assisté à une séance de sensibilisation TPAMP en classe.</p>

<p>famille nous permet de réfléchir et d'échanger en toute franchise autour de nos représentations et utilisations d'Internet.</p> <p>Autres thématiques également abordées lors des discussions en classe : la véracité des propos sur Internet, la place que prend Internet dans nos vies, la géolocalisation, l'importance liberté de choisir, de décider qui l'on est et ce que l'on fait, l'importance de la protection parentale, adulte...La communication est plus que jamais nécessaire, une valeur, une aptitude à cultiver dès le plus jeune âge, comme l'empathie d'ailleurs.</p>	
Public cible	Public cible
Ce projet s'adresse aux enfants de 4-5-6 ^e années primaires.	Ce projet s'adresse aux enfants de 5 ^e et 6 ^e années primaires et à tous les degrés de l'enseignement secondaire.
Planning	Planning
Entre septembre 2017 et juin 2018 – Reconductible sur plusieurs années et enrichi au fur et à mesure des échanges.	Toute l'année, en fonction des disponibilités. L'animation dure 1h30.
Coût	Coût
<ol style="list-style-type: none"> Achat des deux livres deux à trois semaines avant l'animation (livraison offerte), soit un budget pour une classe de 20 élèves de 320 € (Prix unitaire du livre de 8 €) Une demi-journée d'animation sur la base du tarif « Un écrivain en classe » soit un montant de 250 €. Les frais de déplacement sont à ajouter sur la base aussi de l'indemnité de la CFWB soit 0,3334 €/Km. 	852 € par animation, tout compris, pour un maximum de 60 élèves.
Plus d'informations ?	Plus d'informations ?
<p>☎ : 0477/20.50.88</p> <p>@ : virginie.tyou@gmail.com</p> <p>🌐 : www.cliky.eu</p>	<p>@ : contact@tpamp.be</p> <p>🌐 : http://www.toucheapasamapote.be/</p>
PROJET ENFANTS CAPables	PROJET GrIS WALLONIE
PROGRAMME DE PREVENTION - NIVEAU PRIMAIRE – UNIQUEMENT REGION BXL5-C	ANIMATION – NIVEAU SECONDAIRE – UNIQUEMENT REGION WALLONNE
Descriptif	Descriptif
<p>Le programme Enfants CAPables est un projet de prévention des violences envers les enfants et est basé sur le concept de l'empowerment (« appropriation du pouvoir sur soi »), qui cherche à réduire la vulnérabilité des enfants aux violences verbales, physiques ou sexuelles en promouvant les droits humains des enfants et en proposant des ressources et des stratégies préventives qui permettent aux enfants de sauvegarder leurs droits. Le slogan du projet CAP est « tou(te)s les enfants ont le droit d'être en sécurité, fort(e)s et libres ». Ces trois droits de base, expliqués en termes simples aux enfants de 6 à 12 ans, leur permettent d'analyser rapidement des situations à risque : est-ce que l'enfant se sent en sécurité – ou plutôt exposé/e à des choses inconnues et désagréables ? Est-ce qu'il/elle se sent fort(e) – ou l'a-t-on mis/e dans une situation où il ne lui reste plus qu'à subir ? Est-ce qu'il/elle se sent libre – ou limite-t-on ses droits ? Pour cela, le programme s'adresse à trois publics simultanément : les enfants, leurs parents et leurs enseignant(e)s. De cette manière, des</p>	<p>Arc-en-Ciel Wallonie est la fédération wallonne des associations LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Trans). Son rôle est d'apporter un soutien à ses membres et animer le réseau associatif wallon, relatif aux thématiques liées à l'orientation sexuelle et au genre. En plus de son rôle de fédération, Arc-en-Ciel Wallonie crée et développe de vastes projets de sensibilisation visant à lutter contre l'homophobie et la transphobie, sur tout le territoire de la Wallonie.</p>

<p>messages de prévention cohérents sont diffusés envers ces publics et peuvent se renforcer mutuellement, assurant une bonne coopération entre les trois groupes.</p>	
<p>Activités</p>	<p>Activités</p>
<p>Atelier pour personnel scolaire (1,5h) : Ces ateliers contiennent une introduction à la violence envers les enfants, une explication détaillée de l'atelier enfants et le dépistage d'enfants victimes de violence. Les enseignant(e)s apprennent comment accueillir et réorienter un/e enfant victime de violence selon leurs responsabilités légales et comment approfondir les contenus de l'atelier enfants dans leurs cours.</p> <p>Atelier pour parents (1,5h) : Les contenus sont similaires à ceux de l'atelier pour le personnel scolaire, mais adapté au grand public. Les parents apprennent entre autres à reconnaître des signaux de victimisation chez un enfant, à communiquer avec un enfant victime de violences et à renforcer les messages de prévention dans leur éducation.</p> <p>Atelier pour enfants (2h ininterrompues par classe) : Utilisant des discussions de groupe et des saynètes, les enfants sont amené(e)s à analyser les violences sous l'angle des droits fondamentaux. Ils/elles apprennent à reconnaître des situations potentiellement dangereuses et à utiliser efficacement les options à leur disposition pour mettre un terme à la violence. L'affirmation de soi, le soutien entre enfants et la communication avec un adulte de confiance sont au centre des stratégies préventives. Trois saynètes illustrent les plus fréquentes formes de violence à l'égard des enfants : violence par un autre enfant, violence par un adulte inconnu et violence par un adulte proche. Dans un premier temps, l'enfant est montré/e comme victime pour permettre aux enfants d'analyser les risques implicites de la situation ; dans un deuxième temps, après un échange sur les possibilités d'action de l'enfant, la même situation se transforme en histoire de succès. Les saynètes sont jouées par des intervenant(e)s formé(e)s spécialement. Les enfants peuvent jouer des rôles secondaires pour montrer des comportements de soutien à la victime, mais ne sont jamais mis dans un rôle anxigène ou négatif. Dans une saynète finale, l'enseignant(e) est invité(e) à jouer le rôle d'adulte de confiance qui réagit bien quand un enfant raconte la violence qu'il/elle a vécue. De cette manière, les enfants savent mieux anticiper ce qui se passe s'ils/elles se confient à des adultes de confiance. L'atelier est suivi d'une demi-heure où les enfants qui le souhaitent peuvent rencontrer individuellement les animatrices pour approfondir les apprentissages. C'est aussi l'occasion pour certains enfants de se confier aux animatrices par rapport à des violences vécues; les animatrices sont formées à établir un plan de sécurité avec l'enfant et, si nécessaire, faire intervenir les services psychosociaux compétents.</p>	<p>Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, Arc-en-Ciel Wallonie a mis en place, depuis 2012, des animations scolaires, apportant aux jeunes les réponses aux questions qu'ils se posent sur l'orientation sexuelle. Pour réaliser ce projet, Arc-en-Ciel Wallonie s'est inspiré de l'expérience québécoise du GrIS (Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale). En effet, depuis plus de 15 ans déjà, l'organisation a mis en place des <i>démystifications</i> pour lutter contre l'homophobie et la biphobie dans les écoles. L'animation consiste en la visite de deux intervenant(e)s qui, en témoignant de leur expérience en tant que gay, lesbienne ou bisexuelle, tentent de répondre aux questions que se posent encore les jeunes. La découverte des sentiments amoureux, la réaction de l'entourage, vivre son identité au quotidien... Toutes ces questions sont abordées par les intervenant(e)s bénévoles en faisant référence à leur propre histoire. A travers ces interventions, le GrIS Wallonie se fixe plusieurs objectifs à atteindre. Ceux-ci ont été élaborés en tenant compte de la demande existante et des réalités que vivent les jeunes gays, lesbiennes ou bisexuel-le-s dans nos écoles :</p> <p>-Répondre aux demandes de sensibilisation des enseignants, éducateurs, directions (et parfois d'étudiants) d'une manière structurée : beaucoup de demande arrivent lorsqu'un problème d'homophobie s'est présenté en cours, en récréation... Des établissements font alors appel à des intervenant(e)s extérieurs pour aborder la thématique de l'homosexualité et bisexualité. D'autres demandes sont motivées par un projet pédagogique de l'établissement ou pour une journée citoyenne, par exemple. Le GrIS Wallonie propose une sensibilisation élaborée et éprouvée - Sensibiliser à la diversité des orientations sexuelles : en confrontant les étudiant(e)s à des personnes homo- ou bisexuelles, il s'agit de faire prendre conscience de la réalité des multiples schémas d'affection et d'attirance qui existent par-delà le modèle le plus fréquemment représenté, voire le plus exclusivement véhiculé - Lutter contre l'homophobie à l'école lorsqu'elle est présente : <i>pd, tapette, gouine</i> sont des insultes encore trop courantes dans les cours de récréation et souvent banalisées. Cette homophobie peut se décliner de différentes façons, de la joute verbale à la violence physique. Connaître une ou des personnes homo- ou bisexuel-le-s diminuerait cette homophobie latente, souvent nourrie par les stéréotypes et une méconnaissance du sujet. Enfin, modifier la perception stéréotypée des minorités sexuelles : <i>la lesbienne camionneuse, le gay efféminé, le-la bi indécis-e...</i> sont des images stéréotypées particulièrement dévalorisantes. Rencontrer des référents réels d'homo- et bisexuel-le-s permet aux jeunes d'avoir une représentation positive et non stéréotypée de ce que sont véritablement les orientations sexuelles minoritaires. Les animations du GrIS Wallonie fourniront aussi à un(e) jeune qui s'identifie comme gay, lesbienne ou bisexuel(le) un repère supplémentaire pour construire son identité, autre que ce qu'il/elle peut retrouver dans les</p>

	médias.
Public cible	Public cible
Ecoles du fondamental. Par souci de cohérence et d'efficacité, nous intervenons dans l'ensemble des classes de primaires.	Elèves de l'enseignement secondaire
Planning	Planning
A partir de septembre 2017 et en fonction des disponibilités respectives. Uniquement à Bruxelles pour le moment. A prévoir par école : un atelier d'1h30 pour les parents, un atelier d'1h30 pour le personnel scolaire et un atelier de 2h (2x60min ininterrompues) par classe de primaire.	Toute l'année, en fonction des disponibilités.
Coût	Coût
Forfait de 250€ auquel il faut ajouter deux ateliers adultes X 150€ = 300€ et 200€ par ateliers-enfants X le nombre de classes primaires = dépendant de l'école.	Animation gratuite mais les frais de déplacement sont à comptabiliser sur base de l'indemnité de la CFWB soit 0,3334 €/Km
Plus d'informations ?	Plus d'informations ?
☎: +32 2 216 61 16, Pauline Musin et Laura Chaumont, Coordinatrices du projet @ : info@garance.be 🌐: http://www.garance.be/cms/?-Enfants-CAPables	☎: +32 4 222 17 33 @: gris@arcenciel-wallonie.be 🌐: www.griswallonie.be / www.arcenciel-wallonie.be

3. Soutien pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le (cyber)harcèlement dans l'enseignement secondaire

Objectifs :

Cet appel à projets a pour objectif de laisser la parole aux jeunes de l'enseignement secondaire, en leur permettant de s'exprimer collectivement, par la création d'une campagne propre, sur la prévention du harcèlement et du cyber harcèlement à l'école.

C'est en effet par leur mobilisation et leurs actions que les jeunes peuvent faire reculer ce phénomène souvent peu visible mais destructeur.

Une subvention sera octroyée pour les projets sélectionnés et les supports de communication créés pourront ensuite être diffusés au sein de plateformes existantes avec l'objectif de susciter une dynamique auprès des élèves d'autres établissements scolaires.

Un soutien financier allant jusqu'à **500 €** pourra être octroyé pour les projets de campagne sélectionnés, dans la limite du budget disponible.

Le Comité des élèves francophones (CEF) offrira aux élèves un accompagnement méthodologique à l'élaboration de la campagne. Un kit, baptisé « Clé sur porte », pourra être mis à la disposition des élèves porteurs du projet.

Ci-dessous sont précisées les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques pour poser sa candidature.

Par ailleurs, le CEF met également à la disposition des élèves de l'enseignement secondaire un prospectus visant à les informer de la problématique du harcèlement. Il présente les services d'aide auxquels les jeunes peuvent faire appel.

Ce triptyque peut être téléchargé sur la plate-forme « harcèlement » (www.enseignement.be/harcelement) ou sur le site du CEF (www.lecef.org).

Critères de sélection :

La campagne proposée devra nécessairement :

- ✓ avoir pour objectif de sensibiliser les élèves à la thématique du harcèlement à l'école, soit dans sa prévention, soit dans sa prise en charge ;
- ✓ être cohérente avec les objectifs du projet de l'établissement de l'école ;
- ✓ s'adresser à tous les élèves de l'école, sans exception ;
- ✓ comporter une production finale (une affiche, une vidéo, un montage photos, une pièce de théâtre, une exposition, l'organisation d'une conférence, ...)
- ✓ être construite par une équipe composée au minimum d'élèves issus de trois classes différentes ;
- ✓ impliquer et requérir la participation active d'au moins 10 élèves ;

- ✓ avoir un sens par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école,... ;
- ✓ envisager des prolongements après la réalisation de l'activité proprement dite.
- ✓ solliciter un budget adéquat.

Etapes de la procédure :

1. Les élèves se rassemblent et réfléchissent ensemble à un projet de campagne qu'ils pourraient mener au sein de l'école.

Un adulte-référent (un enseignant, un éducateur, le médiateur, un agent du CPMS, un partenaire extérieur, etc.) peut, à ce stade, également initier la démarche en favorisant auprès des élèves la réflexion par des méthodes participatives. Il est essentiel d'intégrer tous les élèves à cette étape d'échanges sur la thématique, pour susciter la mobilisation, indispensable à ce projet.

Les élèves, à ce stade, peuvent contacter le Comité des Elèves Francophones (CEF) pour obtenir le kit « **Clé-sur-Porte** » qui leur offre un accompagnement méthodologique au développement d'un projet de lutte contre le harcèlement. L'adulte-référent peut également contacter le CEF pour obtenir des conseils sur cette démarche.

Dès que le projet de campagne à mener au sein de l'école prend forme, les élèves le proposent à un adulte-référent de l'école et à la Direction qui leur donne son accord pour mener la campagne au sein de l'établissement scolaire.

2. L'adulte-référent complète le formulaire de candidature pour au plus tard **le 15 juillet 2017.**
3. Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères de sélection définis ci-dessus.

Le jury communiquera les résultats pour au plus tard le **15 septembre 2017.**

Si le projet est sélectionné :

1. Les élèves développent et mènent leur campagne, avec l'aide de l'adulte-référent et l'appui du CEF, si nécessaire.
2. A la fin du projet, les élèves pourront envoyer leur production (s'il s'agit d'une affiche, d'un montage vidéo), ou le récit de leur campagne accompagné de la fiche d'évaluation².

² Une fiche d'évaluation sera transmise à l'adulte-référent après la sélection.

Toutes les pièces justificatives des dépenses seront également transmises lors de cette étape.

3. Les projets de campagne seront présentés lors d'une journée consacrée au harcèlement. Les productions vidéo seront mises en valeur sur les sites officiels de la Fédération-Wallonie Bruxelles.

Après vérification des factures et réception du formulaire d'évaluation, les montants dépensés seront remboursés à l'école à hauteur de 500 € maximum.

Remarque : Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image et/ou de droits d'auteur.



ANNEXE A LA CIRCULAIRE

Formulaire de candidature pour l'appel à projets « formation des élèves à la médiation par les pairs » - niveau primaire et secondaire

À retourner pour le 15 juillet 2017 au plus tard à l'adresse électronique suivante : harcelement@cfwb.be

Choix de l'opérateur (consultez la description des formations proposées par les opérateurs dans la circulaire):

- **Université de Paix Asbl**
- **Médiations Asbl**
- **Le Souffle Asbl**
- **Autre proposition (dans ce cas joindre une fiche descriptive de l'opérateur et du contenu de la formation) :**

Nom de l'établissement scolaire :

Numéro FASE :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Numéro de téléphone direct :

Niveau : Fondamental ordinaire - Secondaire ordinaire - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé

Réseau : WBE – OS – LSC – LSNC

Nombre total d'élèves :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

Courriel :

Adulte(s)-référent(s) pour le projet :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Statut :	Statut :
Tél :	Tél :
Courriel :	Courriel :

Classe(s) concernées :

Questionnaire

1. Dans le cadre de la prévention des conflits et de la violence au sein de votre école, quelles sont les questions qui vous préoccupent ?
2. Pourriez-vous préciser les éventuels liens entre ce dispositif et votre Projet d'établissement ?
3. Votre école participe-t-elle, ou a-t-elle participé au cours des deux dernières années, à d'autres projets de prévention ? Si oui, lesquels ?
4. Expliquez en quelques mots vos attentes et ce qu'une telle démarche pourrait apporter à votre école :
5. Sur une échelle de 1 à 10, comment situeriez-vous la motivation des enseignants qui souhaitent les animations dans leurs classes :
6. Comment cette formation pourrait-elle s'inscrire dans la durée ?

Budget sollicité :

Décrivez précisément les dépenses financières que votre projet impliquera :

① Ne seront soutenus que le coût des formations telles que décrites et les déplacements du/des formateur(s). Les dépenses en matériel ou mobilier (en ce compris informatique) ainsi que la mise à disposition de locaux ne pourront pas être prises en compte. Les frais de déplacement des formateurs pourront être pris en compte. !! L'organisation de l'activité doit être totalement gratuite pour les élèves – aucune participation financière ne peut être exigée !!

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
TOTAL (soutien de maximum 3000 €)	€

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 3000 €, précisez le coût total :

Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :

**Formulaire de candidature pour l'appel à projets pour l'organisation
d'une activité de sensibilisation ou de prévention autour de la
question du (cyber) harcèlement - niveau primaire et secondaire**

**À retourner pour le 15 juillet 2017 au plus tard à l'adresse électronique
suivante : harcelement@cfwb.be**

Choix de l'opérateur (*consultez la description des activités proposées par les opérateurs dans la circulaire. Si vous optez pour un autre opérateur autre que celui proposé dans la liste, veuillez joindre une fiche descriptive de l'opérateur et du contenu de la formation*):

Nom de l'établissement scolaire :

Numéro FASE :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Numéro de téléphone direct :

Niveau : Fondamental ordinaire - Secondaire ordinaire - Fondamental spécialisé -
Secondaire spécialisé

Réseau : WBE – OS – LSC – LSNC

Nombre total d'élèves :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

Courriel :

Adulte(s)-réfèrent(s) pour le projet (*une personne référente du projet pour l'enseignement fondamental et/ou au moins deux personnes référentes du projet pour l'enseignement secondaire*):

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Statut :	Statut :
Tél :	Tél :
Courriel :	Courriel :

Classe(s) concernées :

Questionnaire

1. Dans le cadre de la prévention des conflits et de la violence au sein de votre école, quelles sont les questions qui vous préoccupent ?
2. Quelles sont ou ont été les diverses démarches effectuées au sein de l'école en vue de sensibiliser les élèves au (cyber)harcèlement ?
3. Comment l'établissement scolaire va-t-il travailler la prévention du (cyber)harcèlement tout au long de l'année scolaire ? Quelles sont les autres actions qui seront prévues par rapport à la thématique ?
4. Avec quel partenaire (centre PMS, Association de parents, AMO, CLPS,...) vous associez-vous dans le cadre de le développement de cette activité ?
5. Comment les élèves et les équipes éducatives seront impliqués dans le projet et à quelle étape? Précisez pour chaque public-cible le niveau d'implication.
6. Quel sera l'impact de l'activité choisie sur l'ensemble de la communauté éducative ?
7. Comment cette activité va-t-elle s'inscrire dans la durée ?
8. Votre école participe-t-elle, ou a-t-elle participé, au cours des deux dernières années, à d'autres projets de prévention ? Si oui, lesquels ?

Budget sollicité :

Décrivez précisément les dépenses financières éligibles, consacrées **uniquement à l'activité :**

① Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection. Les dépenses en matériel ou mobilier (en ce compris informatique) ne pourront pas être prises en compte. Sont éligibles : outils pédagogiques strictement liés à l'activité, contribution de personnes ressources extérieures – formateurs, animateurs -, frais liés à l'organisation de l'événement. !! L'organisation de l'activité doit être totalement gratuite pour les élèves – aucune participation financière ne peut être exigée !!

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
TOTAL (soutien de maximum 800 €)	€

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 800 €, précisez le coût total :

Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :

Formulaire de candidature pour l'appel à projets « mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement » - niveau secondaire

À retourner pour le 15 juillet 2017 au plus tard à l'adresse électronique suivante : harcelement@cfwb.be

Nom de l'établissement scolaire :

Numéro FASE :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Numéro de téléphone direct :

Niveau : Fondamental ordinaire – Secondaire ordinaire – CEFA - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé

Réseau : WBE – OS – LSC – LSNC

Nombre total d'élèves :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

Courriel :

Adulte-référent pour le projet :

Nom :

Prénom :

Statut :

Tél :

Courriel :

Nombre d'élèves « porteurs » du projet de campagne :

Nombre d'élèves concernés par la réalisation de la campagne ?

Classes concernées :

Années concernées :

Partenaire(s) associé(s) au projet de campagne :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Personne de contact :

Tél. :

Courriel :

Présentation du projet de campagne de lutte contre le harcèlement
Titre du projet de la campagne :
Type de production (vidéo, affiche, événement,...) :
Description du projet de campagne :
Quelle méthode participative a-t-elle été utilisée auprès des élèves pour faire émerger le projet ?
Description des étapes nécessaires à sa réalisation :
Comment allez-vous sensibiliser <u>tous</u> les élèves de l'école via cette campagne ?
Avez-vous fait appel au CEF pour obtenir un soutien à l'élaboration du projet ?
Un partenaire extérieur à l'école est-il envisagé dans la réalisation du projet ?
Comment cette campagne s'inscrira-t-elle dans la durée ?
Comment allez-vous mesurer son impact au sein de l'école ?

Budget sollicité :

Décrivez précisément les dépenses financières éligibles, consacrées uniquement à la phase de réalisation du projet :

① Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection. Les dépenses en matériel ou mobilier (en ce compris informatique) ne pourront pas être prises en compte. !! L'organisation de l'activité doit être totalement gratuite pour les élèves – aucune participation financière ne peut être exigée !!

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
TOTAL (soutien de maximum 500 €)	€

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 500 €, précisez le coût total :

<u>Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :</u>
--